

**MÉMOIRE**

**DE**

**L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PÉRIODIQUES  
CATHOLIQUES (ACPC)**

**PRÉSENTÉ**

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE :**

***POUR UNE INFORMATION AU SERVICE DE  
L'INTÉRÊT PUBLIC***

**DU**

**MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE  
LA CONDITION FÉMININE**

**LE 22 SEPTEMBRE 2011**

## INTRODUCTION

Dans le cadre de la présente consultation publique, nous voulons porter à l'attention de la madame la Ministre Christine Saint-Pierre une réalité méconnue ou ignorée des autorités gouvernementales : les publications religieuses.

L'Association canadienne des périodiques catholiques (ACPC), fondée en 1968, regroupe 65 revues religieuses du Québec. Elles rejoignent mensuellement plus de 600 000 lecteurs, chiffre non négligeable comme apport à la culture québécoise. L'ACPC compte dix membres individuels et cinq membres associés dont l'Assemblée des évêques catholiques du Québec ainsi que Développement et Paix. Il existe aussi des publications religieuses non membres de l'ACPC.

L'ACPC se veut un lieu d'échange, de mise en commun et de perfectionnement professionnel pour le personnel et les bénévoles des périodiques membres. Elle représente ses membres auprès de diverses instances afin de faire valoir leurs réalités et leurs intérêts.

Dans les dernières décennies, les publications religieuses ont beaucoup évolué. Elles ne sont plus des organes de propagande mais des outils de promotion des valeurs humaines, spirituelles et religieuses. Elles démontrent une grande ouverture sur le monde. Plusieurs des périodiques membres de l'ACPC possèdent leur site Internet afin de rejoindre un plus grand nombre de lecteurs. De plus, l'ACPC anime un blogue dynamique, mis à jour quotidiennement, à <http://nouvellesacpc.blogspot.com>, sur des nouvelles touchant les périodiques membres et non membres, les périodiques d'autres pays francophones, les domaines de la formation, de la presse spécialisée, et autres. L'Association a aussi son site web à [www.relimag.org](http://www.relimag.org) où l'on retrouve les buts et objectifs de l'ACPC, la liste des membres et les activités de l'Association.

Nous croyons que les périodiques catholiques contribuent de façon significative à la société québécoise par la réflexion qu'ils suscitent chez le lectorat, par les valeurs de justice, de paix et d'amour qu'ils véhiculent. Ils contribuent à éclairer les citoyens et citoyennes sur des questions et enjeux de la société québécoise. Ils donnent la parole aux plus démunis. Également, ils participent à l'économie québécoise par les emplois qu'ils créent, même si ce sont des emplois à des salaires moindres que dans les autres médias. Les journalistes et rédacteurs en chef de nos périodiques possèdent généralement des formations universitaires.

## PRÉOCCUPATIONS DE L'ACPC

L'ACPC profite de l'occasion de la tenue d'une *Consultation publique* en matière d'information publique pour exprimer ses préoccupations et proposer des recommandations.

## **1. Journalistes spécialisés**

Face à la concentration de la presse que l'on connaît depuis quelques années, les grands médias ne font pas appel à des journalistes spécialisés en information religieuse pour traiter du fait religieux, d'éthique, d'enjeux de société et de questions aussi délicates et complexes que l'euthanasie, l'avortement, la pédophilie et l'action de l'Église, etc. Le citoyen a besoin d'un éclairage de qualité afin de se former une opinion juste et bien documentée, qui l'incite à poser des actions responsables dans son milieu. Il s'agit de la base même de la démocratie.

*En conséquence, nous recommandons que chaque grand média soit encouragé par des mesures concrètes à recourir aux services d'un journaliste professionnel qui ait les compétences requises pour traiter du fait religieux dans toute sa complexité. L'ACPC, les diverses facultés de sciences religieuses, Communications et Société et les autres organismes représentatifs des grandes confessions religieuses pourraient être, à notre avis, des partenaires de choix dans la formation continue des journalistes affectés à ce domaine.*

## **2. Reconnaissance des journalistes au service des publications religieuses.**

Les journalistes qui travaillent dans les périodiques religieux ne sont pas reconnus par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec même s'ils ont des compétences réelles en journalisme.

*En conséquence, nous recommandons que les journalistes travaillant dans les périodiques religieux aient accès au statut de professionnel au même titre que celles et ceux des autres médias.*

## **3. Soutien financier du Ministère de la Culture**

La contribution des périodiques catholiques et religieux dans la société québécoise est plus que significative, au plan de la culture, de la religion et de l'économie. En effet, ces périodiques promeuvent notre patrimoine religieux et notre histoire, font œuvre d'éducation aux valeurs humaines, spirituelles et religieuses dans le respect de notre héritage social, puis réalisent un investissement financier par la rédaction, la fabrication et l'impression des revues, contribuant ainsi à la création d'emplois et au fonctionnement de nombreuses entreprises québécoises. Ceci doit être encouragé par le Ministère de la Culture du Québec. D'ailleurs, le gouvernement fédéral verse des subsides à certaines revues pour soutenir leur envoi postal

Le gouvernement du Québec devrait aussi soutenir financièrement les périodiques religieux, que ce soit pour soulager les dépenses liées à l'engagement de personnel, de professionnels (journalistes pigistes, graphistes, etc.) ou encore pour l'impression. Des revues spécialisées, à tirage moindre, bénéficient d'aide financière du gouvernement québécois (revues traitant de cinéma, d'art littéraire). Nous sommes convaincus qu'une aide financière permettrait à de

nombreuses revues et publications religieuses de poursuivre leur travail de qualité qu'ils offrent mensuellement aux lecteurs et lectrices du Québec, souvent dans des conditions financières difficiles.

*En conséquence, nous recommandons qu'une aide financière soit accordée par le gouvernement du Québec aux périodiques catholiques et religieux en créant des conditions qui les rendraient éligibles à un programme d'aide à la rédaction et à l'impression.*

Gaëtane Larose, présidente ACPC (directrice du bulletin *Ensemble*)

Richard Chartier, vice-président ACPC(directeur de la revue *Missions des franciscains*)